

T(t)CR et verdissement de la PAC

La Politique Agricole Commune est un système de subventions et de programmes de soutien à l'agriculture géré par l'Union européenne. La PAC soutient l'agriculture au travers de deux «piliers»: le soutien à la production et le développement rural. Une partie du soutien à la production est conditionnée à la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur de l'environnement. En France, le « paiement vert » représente 30% du total des paiements directs. Il était, en 2015, de l'ordre de 84€/ha en moyenne. Il est accordé aux exploitants respectant trois critères bénéfiques pour l'environnement :

- Diversifier ses assolements : de manière générale un agriculteur doit avoir sur ses terres arables au moins 3 cultures différentes.
- Disposer de surfaces d'intérêt écologique sur son exploitation (bocage, agroforesterie, bandes tampons) : ces éléments doivent correspondre à au moins 5% de la surface en terres arables.
- Contribuer au maintien d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la surface agricole utile et ne pas retourner les prairies et pâturages sensibles.

Les TCR et TtCR peuvent contribuer de manière significative à la diversification des cultures et au développement de zones écologiques dans les exploitations.

Plus d'information sur :

<http://agriculture.gouv.fr/fiches-explicatives-sur-le-verdissement-de-la-pac>

<http://agriculture.gouv.fr/les-beneficiaires-des-aides-de-la-pac-0>

Pour plus d'information contacter :



AILE

Jacques Bernard

Email: jacques.bernard@aile.asso.fr

Tel.: + 33 (0)2 99 54 63 23

Fax: + 33 (0) 2 99 54 85 49

URL: www.aile.asso.fr

Coordinateur SRC+



WIP — Renewable Energies

Juan Manuel Ugalde, Dominik Rutz

Email: juan-manuel.ugalde@wip-munich.de

Tel.: + 49 (0) 89 72012(-731) or (-739)

Fax: +49 (0) 89 72012791

URL: www.wip-munich.de

Les partenaires du projet SRC+



WIP



SSA-
Ressen



LSFRI
Silava



BAT



CDCT



EIHP



EAZK



SLU



EKODOMA



CRES



AILE



Les taillis à courte rotation (T(T)CR): pour une filière locale de production de chaleur

**Intérêts des T(T)CR
pour les agriculteurs**



Co-funded by the Intelligent Energy Europe Programme of the European Union

La culture en taillis à courte rotaion (TCR) est une source de diversification agricole permettant de produire du bois déchiqueté pour alimenter les chaufferies bois des agriculteurs, collectivités locales, industriels.

On distingue les TCR (Taillis à courte rotation) dont la densité moyenne est de l'ordre de quelques milliers d'arbres par hectare pouvant faire l'objet d'une récolte tous les 8 à 15 ans, des T(t)CR (Taillis à très courte rotation) dont la densité plus importante peut aller jusqu'à 15 000 arbres par hectares dont l'objectif est de réaliser une récolte tous les 2 à 4 ans.



TtCR de saule



TtCR de peuplier

Cette culture répond aux objectifs de développement de la biomasse énergie (objectifs européens, français et régionaux ambitieux).

Positionnée judicieusement, cette culture peut coupler la production d'énergie à d'autres bénéfices environnementaux et économiques complémentaires du système d'exploitation mis en place par l'agriculteur.

Bénéfices économiques

La production de T(t)CR peut réduire la dépendance énergétique en énergies fossiles de l'exploitation en valorisant le bois pour le chauffage des bâtiments d'élevage (porc, volaille), de l'eau chaude sanitaire (veaux, laiterie) ou encore le séchage (fourrage, céréales, bois).

- La culture de T(t)CR peut contribuer à la diversification agricole, elle permet de bénéficier des aides de la PAC et répond à deux des trois critères du verdissement de la PAC.
- En dehors de l'année d'implantation, les T(t)CR nécessitent moins d'interventions qu'une culture annuelle, limitant le temps de travail associé mais ne le réduisant pas totalement pour autant : toute culture suscite une surveillance et un entretien si nécessaire.
- Les T(t)CR peuvent valoriser des terres agricoles marginales, délaissées ou loin du siège de l'exploitation.
- Les T(t)CR peuvent contribuer à la sécurisation des plans d'approvisionnement de chaufferies bois du territoire.
- Les T(t)CR génèrent la création d'activité économique locale (plantation, récolte, transport, stockage), source de création d'emploi non délocalisable.



Plantation semi-manuelle

Plantation manuelle.

Avantages environnementaux

- Les T(t)CR peuvent réduire l'érosion des sols et le lessivage de l'azote en phase de production (diminution des intrants, augmentation du couvert végétal, développement du système racinaire).
- Les T(t)CR peuvent servir de brise-vent.
- Les T(t)CR produisent une énergie neutre en émission de CO₂, permettant d'atténuer le réchauffement climatique.
- Les T(t)CR offrent une variété de paysages et un habitat pour de nombreuses espèces (plantes, oiseaux et autres animaux sauvages) augmentant ainsi la biodiversité.
- Les T(t)CR nécessitent l'usage de moins d'intrants s'ils remplacent des cultures agricoles.
- Les T(t)CR peuvent contribuer à protéger la ressource en eau, positionnés sur un périmètre de captage d'eau et en adaptant l'itinéraire sans usage de produits phytosanitaires.
- Les T(t)CR peuvent apporter une solution pour finaliser le traitement d'eaux usées prétraitées telles que la fraction liquide d'un digestat après séparation de phase.



Coupe tiges entières



Récolte ensileuse